

Monsieur Rémy COUCHON

Commissaire enquêteur siégeant pour l'enquête publique relative au projet éolien du parc des Rieux

Vous trouverez ci-dessous quelques remarques concernant l'étude effectuée pour l'implantation du parc éolien des Rieux sur les communes de Vauchamps et Boissy-le – Repos .

Le développeur est totalement insensible à la saturation visuelle du secteur en terme d'éoliennes , tant par des projets en construction , que par des projets en étude .. Le tout évalué par les services de l'état à 50 machines , et pourtant demandé par le SRE Champagne Ardennes .

Lors de l'étude du projet , les critères paysagés (perceptions visuelles , habitations de proximité) n'ont pas fait l'objet de consultation du public comme le recommande la convention AARHUS relayée par le conseil d'Etat . L'encerclement des communes semble totalement ignoré .

Le développeur ne précise pas correctement l'étude avifaune sur tout ce secteur pourtant situé dans différents couloirs migratoires . La faune n'apparait pas être une priorité .

Au vue de la présentation du projet le développeur a choisi un modèle d'aérogénérateur qui ne respecte pas les recommandations faites d'une garde au sol de minimum de 30 mètres . Dans un secteur migratoire sensible , c'est une faute grave . En effet les données constructeur donne une garde au sol de moins de 22 mètres . (Rotor à 85 mètres moins un demi diamètre soit 63 mètres) .

De même , il n'est pas désigné de poste source pour le raccordement de ce projet pourtant primordial en terme de coûts d'installation , donc de frais pour le contribuable ainsi que d'impact global sur l'environnement .

Les zones d'exclusion ne sont pas respectées . Zone UNESCO ,celle-ci déclare cette zone comme défavorable au développement éolien . Pourquoi cet acharnement ..

Les photomontages sont erronées , lieux choisis , ne concerne pas le projet . Ceci fausse complètement l'effet de saturation ..

L'aérogénérateur E4 trop proche des canalisations de transport d'hydrocarbure .

Les aérogénérateurs E4 et E2 ne respectent pas les distances recommandées avec les faisceaux hertziens pour les protections cathodiques , pas moins de 100 mètres .

Trop proche des secteurs boisés comportant des espèces nicheuses protégées pourtant signalées dans l'AEI .

A la vue de toutes ces anomalies très importantes , je vous serez grés , Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir faire remonter auprès des services concernées , mon hostilité sur ce projet de Rieux.

Respectueusement

E / D'

51120 CHARLEVILLE